

MME Siham LEKOUISSI Chez Edouard Gaudin, 4 Rue Edmond About, 29200, Brest 0666861764

sihamlekouissi@gmail.com

Madame, Monsieur le procureur de la République
Tribunal judiciaire de Quimper
CS 66031 48 A quai de l'Odet
29327 QUIMPER CEDEX

Fait à Brest, le 07/01/2024

OBJET : DEPÔT DE PLAINTE SIMPLE – ARTICLE 40 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Madame, Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants :

Date début d'observation des faits : le 23 décembre 2021

Les faits : Maltraitances extrêmes, harcèlement et propos racistes.

Personnes mises en cause

M. Pierre Gaudin. Syndic chez Pierre Immobilier à Bayonne (anciennement huissier de justice). 10 Pl. André Emlinger, 64100 Bayonne.

M. Louis Gaudin. Avocat inscrit au barreau de bordeaux. Adresse : 25 Rue François Coppée 33400 Talence. Mme Catherine Rouaud Folliard. Présidente de la chambre de la famille, Cour d'appel de Bordeaux. Adresse : 25 Rue François Coppée 33400 Talence.

Mme Meghann Pouille. Gestionnaire Copropriété chez Century 21. Adresse : 41 Rue du Château 29200 Brest. 02.98.20.20.15

M. Christian Le Borne. Chef de Service. Pl. Kerjean, 29150 Châteaulin.

Sapeur-Pompiers de Brest (29).

La poste, La banque Postale, Direction des Finances Publiques.

La présente est en lien directe avec les plaintes suivantes :

- 1. Plainte reçue par le tribunal de Quimper en décembre 2023 ;
- 2. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202203139538 ;
- 3. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202205294414 ;
- 4. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202205294845 ;
- 5. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202302079644;
- 6. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202304188649 ;
- 7. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202307251892;
- 8. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202307302607;
- 9. Plainte enregistrée sous sur la plateforme Qualiplainte N° QP202311096366;

0

- 1. Le 23 novembre 2023 Rencontre avec le syndic Mme Pouille
- 1.1. Les échanges ci-dessous résume cette rencontre
- 1.1.1. Courriel envoyé à Mme Pouille -)

Madame,

Nous revenons vers vous concernant notre rencontre du 23 novembre 2023. Ce jour vers 17h, nous avons évoqué plusieurs sujets qui ont débuté avec notre installation le 25 septembre 2023, à savoir :

Agressions, ordures et poubelles devant notre appartement et dans tout l'immeuble :

A propos de ce sujet vous nous aviez confirmé que vous alliez afficher un rappel à l'ordre, mais rien n'est fait.

- 1. Pourriez-vous nous présenter ce que vous avez pu faire depuis notre rencontre ?
- 2. Que pourriez-vous nous dire à propos de la photo (en pièce jointe) prise chez Limoges Habitat et la photo (en pièce jointe) prise chez ArthurImmo ?

Les travaux dans les appartements qui durent toute la semaine y compris le week-end et après 20h :

Vous nous avez confirmé que les voisins ont le droit de faire du bruit lié au travaux et c'est hors de question pour vous d'intervenir malgré le fait qu'ils soient nombreux, vous nous avez aussi informés que le bâtiment date de 1960 et que ce dernier est mal isolé.

- 3. Êtes-vous au courant de la nature et de la description de ces travaux ?
- 4. Existe-il une autorisation pour effectuer ces travaux ? Si oui, quelle est donc sa provenance ?

Coupure étrange de l'électricité le jeudi 02 novembre 2023

Vous nous avez confirmé que la coupure est liée à Ciaran, vent soufflé le 01 novembre 2023 la veille de la coupure étrange d'électricité.

- 5. Pourriez-vous nous prouver que la coupure résulte de Ciaran, sachant que vous nous avez bien dit que de notre côté nous n'avions aucune preuve que c'était volontaire (selon les témoignages) ?
- 6. Comment êtes-vous informée de la coupure d'électricité dans notre bâtiment ?
- 7. Avez-vous parlé avec les autres habitants sur ce sujet ?
- 8. Qu'avez-vous fait?

ArthurImmo nous a bien dit que vous aviez eu un échange avec Enedis qui a duré 20 min et en fait c'est un fil électrique qui a été fondu causant la coupure.

9. Pourriez-vous nous parler de ce point, sachant que lors de notre rencontre vous n'avez évoqué en aucun cas l'épisode de ces échanges avec Enedis ni ce fil électrique qui a fondu ?

Le samedi 04 novembre 2023 nous étions dans votre agence (vous étiez partie en week-end), la personne à l'accueil nous a confirmé que Enedis allait passer ce jour à 17h30.

10. Pourquoi aucun technicien n'est intervenu ce jour ?

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, vous trouvez ainsi en pièce jointe des photos celle du plafond coté partie commune et celle de la chaudière côté cuisine.

Dans l'attente de votre retour motivé par des preuves professionnelles et écrites, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Cordialement



1.1.2. Réponse de Mme Pouille -)

Bonjour,

Agressions, ordures et poubelles devant notre appartement et dans tout l'immeuble :

Ma collègue Jessy, du service communication et marketing, est absente jusqu'à demain. L'affichage sera posé lors de mon prochain passage sur la copropriété. Vous disposez de règlement de copropriété dans le hall de votre immeuble rappelant les règles à respecter en copropriété.

Comme je vous l'ai dis lors du rendez-vous, laisser ces poubelles sur le palier n'est pas autorisé. Je vous invite également à frapper chez votre voisin afin d'en discuter avec lui.

J'ai également pris contact avec le propriétaire du logement en face de chez vous qui m'indique que ses locataires déménagent bientôt, cela explique peut-être les bruits et les affaires sur le palier. La propriétaire leur fait un rappel.

Les travaux dans les appartements qui durent toute la semaine y compris le week-end et après 20h : Comme je vous l'ai indiqué lors du rendez-vous, les travaux privatifs sont autorisés de 8h à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches.

Je vous invite également à frapper chez les personnes concernés afin de leur rappeler leurs obligations.

Aucune autorisation n'est nécessaire pour la réalisation de travaux dans son logement privatif.

Coupure étrange de l'électricité le jeudi 02 novembre 2023

Je n'ai pas à prouver que la coupure résulte de la tempête CIARAN, je vous rappelle que cette coupure a eu lieu durant ce phénomène climatique il y a de grande chance que cela soit lié. Si vous avez des informations et des preuves, nous les attendons.

Le 2 Novembre, Monsieur CONQ a appelé à l'agence pour prévenir de cette coupure. Nous avons contacté ENEDIS à plusieurs reprises, également le samedi 4 Novembre.

Je ne suis pas capable de répondre à la place d'ENEDIS sur la planification de leur intervention, si vous souhaitez des informations à ce sujet je vous invite à les contacter. Je vous rappelle que plus de 700 000 foyers ont été privés d'électricité après cette tempête.

Bien cordialement,

Meghann POUILLE

02.98.20.20.15

Gestionnaire de copropriété

1.1.3. Commentaires sur le retour de Mme Meghann Pouille

Les réponses de Mme Pouille sont totalement erronées et ne correspondent en rien à mon courriel. Un exemple, elle a dit : « Le 2 Novembre, Monsieur CONQ a appelé à l'agence pour prévenir de cette coupure. »

Vers +/- 22h30, la coupure de courant électrique a eu lieu, et l'agence était fermée à cette heure-là.

A noter:

Plusieurs fois, Monsieur CONQ a mentionné le manque de professionnalisme de Mme Pouille.

Les travaux sont toujours en cours dans notre immeuble.

2. Dimanche le 10 décembre 2023

Le 26 décembre 2023, une plainte est envoyée au commissariat de Brest. Cette plainte résume les événements qui ont eu lieu récemment et après le 23 novembre 2023.

« «



Objet : Dénonciation des faits ;

- 1. Plainte contre Madame Catherine Rouaud-Folliard, Magistrat à Bordeaux (33).
- 2. Plainte conte Monsieur Pierre Gaudin, huissier de justice, actuellement syndic à Bayonne (64).
- 3. Plainte contre Monsieur Louis Gaudin, avocat inscrit au barreau de Bordeaux (33).

Monsieur le Commissaire,

Par la présente, je souhaite porter plainte contre la famille de mon ami M. Edouard Gaudin, plus précisément sa mère, son père et enfin son frère.

Le 10 décembre 2023, une discussion s'est éclatée entre M. Edouard Gaudin et moi-même, cette discussion a été déclenchée à cause de plusieurs épisodes de bruit et de tapage nocturne dans notre immeuble, une plainte détaillant plusieurs événements a été adressée au tribunal de Quimper. Vers 20h le soir même, mon ami a quitté le domicile sans que je m'en aperçoive. Malgré toutes nos difficultés et les obstacles que nous avons pu surmonter, mon ami n'a jamais quitté le domicile en abandonnant ses affaires et son animal de compagnie.

Depuis le 11 décembre 2023, je n'ai pas arrêté de le chercher. Le 19 décembre 2023, une personne de confiance m'a informé d'un fait inadmissible, une dame âgée d'environ 60 ans aurait agressé M. Edouard Gaudin devant son lieu de travail le 15 décembre 2023, les témoins ont décrit cette agression comme « Scène ». Mes doutes s'orientent alors vers sa maman Madame Catherine Rouaud-Folliard, d'où la raison de cette plainte. Ce jour, le 19 décembre, un enregistrement d'une plainte préremplie numérique a été réalisé sous le numéro 55b43ff914 (Commissariat secteur Bellevue).

J'ai eu l'opportunité de faire la connaissance de la famille de M. Edouard entre le 23 décembre 2021 et le 27 décembre 2021. Les cinq jours que j'ai passés chez Madame Catherine Rouaud-Folliard à Talence (33) ont été marqués par la méprise et l'antipathie. Ce que j'ai découverts était répugnant. Me concernant, en général ;

Madame Catherine Rouaud-Folliard

Madame Rouaud s'est montrée malveillante envers moi tout au long de ma présence parmi eux.

En somme, elle n'arrivait pas à m'appeler avec mon nom, mais préfère utiliser une autre appellation comme « Anaïs », elle ne me saluait pas, elle se moquait de moi, elle ne me disait pas bonjour le matin, elle s'écartait et s'éloignait le maximum possible de là où je me retrouvais, elle me lançait des « piques » ainsi que des regards inférieurs et moqueurs, elle me vouvoyait pendant tout mon séjour.

A table et à maintes reprises, Mme Rouaud importunait M. Edouard en lui faisant la remarque et en diminuant la valeur de ce que je lui ai offert. Par exemple, elle lui disait : " si c'était moi qui t'avais acheté ce pull, tu ne le porterais pas", "Ce pull n'est pas du tout le goût d'Edouard", "Il n'aime pas ce genre de pull".

Le matin du 25 décembre 2023, peu de temps après l'échange des cadeaux, Madame Catherine Rouaud-Folliard a manifesté sa reconnaissance en embrassant chacun, sauf moi.

M. Edouard Gaudin n'est pas le seul maltraité par Mme Catherine Rouaud-Folliard, mais également ses deux animaux de compagnie : une femelle chat et une femelle chinchilla.

Le chat a peur et se méfie d'elle et à propos du chinchilla, elle est bloquée dans une cage étroite et malpropre, elle est abandonnée dans ces conditions pendant plusieurs jours. Avant notre rencontre, M.



Edouard Gaudin se rendait fréquemment à Bordeaux pour s'occuper de sa cage et la nourrir.

Monsieur Pierre Gaudin

Pendant ce séjour Monsieur Pierre Gaudin a été moins agressif que Madame Rouaud, en revanche en avril 2023, lors de notre premier déplacement, M. Edouard et moi, vers Clermont-Ferrand, M. Edouard Gaudin m'a informé que son père lui avait demandé à plusieurs reprises de me quitter et de rejoindre seul Clermont-Ferrand.

L'une des phrases énoncées par Monsieur Pierre Gaudin : « Laisse Siham à Limoges, c'est maman et papa qui vont payer le loyer ».

Monsieur Louis Gaudin

Un comportement anormal a été adopté par Monsieur Louis. Il a accepté de nous recevoir à Talence (33), sous présentation d'un Test Covid négatif. Il m'avait salué de loin, et ne cessait de me lancer des « piques » à son tour.

Un exemple de questions :

- Est-ce que tu fumes la Chicha? Cette interrogation n'avait rien à voir avec le thème de la discussion.
- Après un échange téléphonique avec un collaborateur, M. Louis Gaudin, m'avait dit, devant M. Edouard, d'une manière douteuse et indésirable : « je ne savais pas qu'on pourrait recevoir des appels professionnels les dimanches ».

A. Concernant M. Edouard, en général;

M. Edouard Gaudin se plaignait toujours de sa famille et lors de notre séjour à Talence (33) pendant les fêtes de Noël en 2021, j'ai pu constater et confirmer ses dires.

En général, Mme Rouaud, Monsieur Pierre et M. Louis, traitent très mal M. Edouard, M. Edouard :

- Doit rester assis sur son bureau toute la journée.
- Ne quitte son bureau que pour se nourrir ou pour une raison bien précise et valide.
- Il doit satisfaire tous les membres de la famille sans refuser.
- La responsabilité de la machine à laver, de l'étendage du linge et les sous-vêtements de M. Louis lui incombe.
- Il est de sa responsabilité de s'occuper du linge une fois qu'il est sec.
- Doit laver la vaisselle avec de l'eau bouillante.
- Doit refaire le lit de Madame Rouaud.
- Doit aller les matins à la boulangerie même si M. Louis est disponible.
- Il doit préparer des repas pour toute la famille, y compris M. Louis et sa copine Mme Alice, chaque soir.
- Il doit être capable de supporter les « piques » et le manque de respect de M. Louis sans se plaindre.
- Il doit apprendre à vivre sans copines et sans amis.
- Il doit accepter les décisions de sa famille, même celles qui ont un impact sur son parcours professionnel.
- Il doit accepter de prendre les somnifères sans opposer de résistance chaque soir, sa famille le surveille et l'examine.
- Il doit respecter le rythme de sa famille, en dormant quand ils dorment et en se réveillant quand tout le monde est réveillé.
- Doit encaisser les insultes telles que : « tu es con », « tu es nul », « l'administration n'est pas ton truc », « fais-moi une procuration, je voterai à ta place, toi tu es nul », etc.



- Il n'arrive pas à exprimer ses idées librement, il doit vivre sous le contrôle de sa famille, c'est eux qui savent.
- Doit encaisser leurs histoires. Il semblerait que la famille surveille l'ordinateur portable et le téléphone portable de M. Edouard. A table, les membres de la famille créent des scénarios en utilisant tout ce qu'ils ont pu capter de son ordinateur et/ou son téléphone portable (vocabulaire, texte, dessin, etc.). Ils cherchent à lui faire croire qu'il y' a des caméras intégrées dans les ampoules de la maison et le rendre paranoïaque.
 Etc.

En ce qui concerne son enfance, M. Edouard:

- Après la sortie d'école, malgré sa fatigue, M. Edouard doit se promener avec Mme Rouaud dans le quartier, elle lui parle mal de M. Pierre et le traumatise avec ses histoires d'enfance.
- Doit croire aux histoires de Mme Rouaud, elle disait à M. Edouard que quand elle avait six ans, elle a été attaquée en Bretagne par des paysans et quand vient la nuit, vers minuit, elle entendait des voix qu'elles l'insultaient et qu'elles lui disaient : « Rouaud on aura ta peau », Mme Rouaud disait aussi à M. Edouard que les paysans lui déposaient des courriers insultants dans sa boîte aux lettres.
- Doit encaisser les pleurs sans aucune raison de Mme Rouaud. Mme Rouaud est sujette à des idées noires et suicidaires avec des moments où elle pourrait passer à l'acte, ce qui perturbe totalement M. Edouard.

B. Evènements récents, à propos de Mme Rouaud;

Le 4 avril 2023, Mme Rouaud a adressé une lettre étrange et manuscrite à M. Edouard, dans cette lettre, elle parlait d'une assurance appelée « Responsabilité civile », un peu plus loin dans cette lettre elle écrit : « c'est-à-dire qu'elle couvre les dommages que tu pourrais causer à autrui dans la vie de tous les jours ».

Mme Rouaud aimerait peut-être l'accuser d'un événement tragique, vu la nature de cette lettre, manuscrite, dans un siècle ou le numérique existe et vu son contenu qui ne reflète aucun débat.

Il semblerait qu'elle ait eu l'intention de passer à l'acte tout en attribuant la responsabilité à M. Edouard. En pièce jointe, vous trouverez une copie conforme de cette lettre.

C. Suite

J'ai observé plusieurs épisodes de mensonges de la part de Mme Rouaud, qui est censée être une personne fiable en raison de sa profession de magistrat.

Une fois, elle m'a dit qu'elle ne possédait ni Facebook ni Instagram, mais je l'ai vu ouvrir un compte Instagram et explorer ses pages.

J'ai également constaté un faux avis de Mme Rouaud sur la page web de M. Pierre. Elle lui a donné une note de cinq Etoiles et un avis très favorable alors qu'elle n'a aucun lien avec son métier, en tant que syndic immobilier à Bayonne (64).

En plus de faux avis de Madame Rouaud, il y a celui de Mme Anaïs (la nouvelle petite amie de M. Louis depuis 2021). Ci-joint une capture d'écran.

- D. A propos de la santé de M. Edouard;
- M. Edouard Gaudin ne présente aucun trouble psychique, il n'a jamais eu d'épisodes délirants ou hallucinatoires, il est une personne normale et vit comme tout le monde. M. Edouard était submergé par des émotions inutiles provenant à la fois de l'extérieur et de l'intérieur. M. Edouard Gaudin est issu d'une famille excessivement autoritaire, étouffante et dysharmonique sur le plan émotionnel.
- M. Edouard Gaudin se distingue complètement des autres membres de sa famille, car il est tout simplement



respectueux et poli. Sa famille trouve cette indifférence gênante.

Comme les autres membres de sa famille portent le même problème et sont nombreux, ils ont su gagner l'écoute, l'intention et convaincre les professionnels de santé avec des propos inexistants.

M. Edouard Gaudin a fait un grand progrès bien remarquable depuis notre rencontre en 2021, il a réussi plusieurs étapes d'une vie normale (faire les courses, se promener, conduire, dormir, etc.) mais le comportement de sa famille vis-à-vis de sa relation le dérange énormément surtout que son père le menace toujours d'appeler la police ou les pompiers au cas où il désobéit à ses ordres et Mme Rouaud le menace d'un passage à l'acte s'il refuse de lui obéir aussi.

M. Edouard Gaudin est effrayé et n'arrive pas à se défendre en raison de la puissance de sa famille, qui n'est pas du tout négligeable. Je tiens également à vous informer que j'ai essayé à plusieurs reprises de joindre sa famille, mais personne ne me répond.

Monsieur le Commissaire, je me permets de vous solliciter, car nous avons besoin de votre aide pour qu'on puisse avancer et continuer notre chemin dans la paix et la tranquillité. J'ignore l'identité de la dame qui avait agressé M. Edouard Gaudin devant son lieu de travail, mais M. Edouard est surpassé par son passé qui le suit jusqu'aujourd'hui. M. Edouard Gaudin a fourni un énorme effort pour en arriver à ce stade que je trouve très satisfaisant et honorable.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant le sujet de sa famille ou bien pour me communiquer des nouvelles concernant la disparition inquiétante de M. Edouard Gaudin depuis le 10 décembre 2023. En attendant, je vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire, ma plus haute considération.

» »

2.1. A noter

Il est essentiel de souligner que M. Edouard ne désire plus aucun lien avec M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis

En ce qui concerne le sujet du garant de sa location avec Arthur Immo :

M. Edouard a déjà communiqué avec un garant moral, mais l'agence immobilière Arthur Immo lui ont obligée de présenter un garant physique et présenter ainsi une carte d'identité originale du garant, c'est Pour cela M. Edouard avait rencontré Mme Catherine Rouaud Folliard, en août 2023, dans un lieu près de Saint Coulitz (C'est Mme Rouaud qui a décidé ce lieu de rencontre).

Les procédures administratives ont été rendues plus complexes par l'agence immobilière Arthur Immo, d'où la présence de Mme Catherine Rouaud Folliad sur les documents de location en tant que garant.

3. Vendredi le 29 décembre 2023

M. Pierre Gaudin m'a envoyé un courriel étonnant que vous trouverez ci-dessous, alors que jusqu'à présent je n'ai pas réussi à avoir des nouvelles de M. Edouard : « «

Siham,

Le bail d'habitation de l'appartement loué par mon fils Edouard GAUDIN, sis au 4 rue Edmond ABOUT 29200 BREST a été résilié.

Aussi, vous voudrez bien prendre toutes vos dispositions pour quitter les lieux de votre personne et de vos biens, notamment ceux dont la liste suit, au plus tard le 29 Fevrier 2024.



Vos meubles personnels sont les suivants :

- le canapé
- le fauteuil
- le meuble télévision
- la télévision.

Vous voudrez m'informer au plus tôt de la date de votre départ de l'appartement susvisé.

Je vous rappelle que toutes menaces sur quelque support que ce soit, harcèlement téléphonique, ou écrits, y compris par voie électronique à l'encontre de tous les membres de notre famille, y compris leurs proches quelque soit le milieu familial ou professionnel, constitueront des infractions à la loi pénale, qui entraineront IMMÉDIATEMENT des poursuites judiciaires.

3.1. Commentaire sur M. Pierre Gaudin:

C'est la première fois que M. Pierre Gaudin me contacte, cela fait des années qu'il me traite comme une personne inconnue.

La dernière fois que nous avons croisé M. Pierre Gaudin, c'était lors de Noël 2021.

Depuis le 11 décembre 2023, j'ai tenté de le contacter à plusieurs reprises, mais il ne répond pas à mes appels. M. Edouard est profondément traumatisé et refuse catégoriquement de retourner avec cette famille.

- 4. Jeudi le 04 janvier 2024
- 1. Une nouvelle coupure d'électricité a eu lieu dans mon appartement pendant la nuit de jeudi à vendredi matin. J'ai eu EDF au téléphone et ils m'ont dit que l'état du courant était 'inconnu'.
- 2. Conversation avec les Sapeurs-Pompiers : ce jour-là j'ai contacté les pompiers aussi, car ils nous ont fait la même chose le 02 novembre 2023, ils avaient coupé, selon les témoignages, volontairement le courant. La dame à l'autre bout du fil, en ce qui concerne le 02 novembre 2023, m'a indiqué que les pompiers avaient sécurisé les lieux et "ne vont pas envoyer les courriers à tout le monde". Une plainte a été déposé à propos de ce sujet.
- 5. Changement d'adresse

J'ai rencontré une très grande difficulté pour changer mon adresse postale chez les établissements ci-dessous .

- La Banque Postale.
- Centre des Finances Publiques.
- 6. M. Christian Le Borne, Chef de service et encadrant de M. Edouard
- 6.1. Comportement de M. Christian Le Borne

Depuis la coupure de courant du 02 novembre 2023, M. Edouard était constamment harcelé par son supérieur.

J'ai été témoin de deux conversations téléphoniques :

- 1. Le 06 novembre 2023 : M. Christian Le Borne oblige M. Edouard d'aller suivre le premier jour de sa formation, sous prétexte qu'il ne sera pas titularisé, alors que M. Edouard était en arrêt maladie ce jour en plus de cela il était prêt car il n'a pas l'électricité depuis le 02 novembre.
- 2. Le 08 novembre 2023, M. Christian Le Borne a téléphoné à M. Edouard pour lui faire part de sa conversation avec Arthur IMMO. M. Le Borne dit au téléphone : « Vous êtes deux (silence) vous êtes deux (silence) vous avez chargé le portable, vous avez chargé l'ordinateur ». M. Le Borne obligeait M. Edouard



de lui raconter sa vie : « raconte-moi ce qui s'est passé mardi,... » Bref, une communication non professionnelle et pleine de pression.

Avant cela M. Edouard se plaignait de lui. M. Edouard il me disait que M. Christian lui parle toujours de la titularisation. Par exemple il lui dit : soit vous faites cela ou vous ne serez pas titularisé.

6.2. Demande de mutation professionnelle vers le SIP de Brest (29)

En ce qui concerne son lieu de travail, M. Edouard Gaudin ne devrait plus demeurer dans cet environnement, c'est-à-dire sous la responsabilité de M. Christian Le Borne à Châteaulin.

La mutation de M. Edouard Gaudin vers le SIP de Brest (29) est nécessaire.

Le SIP de Brest est très proche de son domicile : 4 Rue Edmond About 29200 Brest.

7. Demande de Retrait d'Autorité Parentale à la suite de plusieurs épisodes de maltraitances sur enfant et sur adulte.

Madame/ Monsieur le juge,

Je soussignée Madame Siham LEKOUISSI compagne de M. Edouard Gaudin, demande un Retrait immédiat de l'Autorité Parentale de :

- 1. M. Pierre Gaudin, en qualité de Père.
- 2. Mme Catherine Rouaud Folliard, en qualité de Mère.
- 3. M. Louis Gaudin, en qualité de Frère.

Les personnes citées ci-dessus à savoir M. Pierre Gaudin, Mme Catherine Rouaud Folliard, M. Louis Gaudin ne doivent plus à avoir droit de s'approcher à M. Edouard Gaudin ou d'avoir un lien avec M. Edouard Gaudin.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le juge, l'expression de ma plus haute considération.

Préjudices

Il est important de se souvenir que l'état de M. Edouard Gaudin lors de notre rencontre en 2021 a été désastreux.

Ci-dessous quelques préjudices résultants des répercussions du traumatisme que M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis ont infligé à M. Edouard :

- La nuit, M. Edouard Gaudin ne parvenait pas à dormir. Il marchait toute la nuit et répétait : « ma tête, besoin d'oxygène ».
- M. Edouard se déplaçait également toute la journée.
- Une sensibilité et un tremblement physique se manifestaient constamment chez M. Edouard. M. Edouard n'a pas le droit de dire non devant M. Pierre Mme Rouaud et M. Louis, M. Edouard croisait les mains, coupe la respiration, reste debout et bien droit et disait : « entendu » « bien entendu ». M. Edouard reste dans cet état en attendant le prochain ordre M. Pierre Mme Rouaud et M. Louis
- M. Louis se comportait de manière menaçante et harcelante en s'approchant physiquement de M. Edouard pour lui parler dans l'oreille. Ce qui réveille de la peur chez M. Edouard car il ne pouvait pas se défendre.
- Une sensibilité et un tremblement physique lors de l'appel de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis.
- Des douleurs à la tête et des pleurs apparaissent systématiquement chez M. Edouard après chaque appel téléphonique de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis.
- La peur et les conséquences d'un fort traumatisme sont toujours présents Chez M. Edouard.
- M. Edouard prenait la fuite à chaque fois qu'il croisait des voitures de police ou des camions de pompiers, car il avait l'impression que ces véhicules étaient destinés à le retrouver. Il me disait que c'était mon père qui



les avait envoyés (vu les menaces répétitives de M. Pierre depuis l'enfance de M. Edouard).

- La crainte des véhicules en circulation. La crainte de sortir pour éviter que M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis ne le remarquent.
- M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis lui ont expressément interdit de discuter de sa vie avec les autres ou de faire quoi que ce soit sans les solliciter en premier lieu. M. Edouard est contraint d'obéir aux ordres qui lui sont donnés.
- Mme Rouaud ne lui permet pas de sortir, elle le suit sans relâche.
- M. Edouard ne s'occupait pas des courses car selon Mme Rouaud, c'est à elle qu'incombe la responsabilité de le faire (comme le cas aussi des documents administratifs), tandis que M. Edouard a peur d'elle et ne pouvait pas dire non.
- M. Edouard est étouffé par la présence journalière de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis.
- M. Edouard craint d'avoir une copine, car M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis ne vont jamais le laisser tranquille.
- Tristesse profonde à cause des moqueries de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis. M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis osent se moquer de M. Edouard devant les invités. M. Edouard se renferme dans ses blessures car il ne pouvait pas se défendre.
- Il ne cessait pas de se plaindre de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis, M. Edouard demandant de l'aide pour le sauver de ces trois personnes.
- Depuis sa plus tendre enfance, M. Edouard fait face à cette famille, qui est à la fois menaçante, étouffante et impolie.
- M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis fermaient les placards (voire le réfrigérateur) de la cuisine pour que M. Edouard ne s'alimente pas comme il voulait. J'ai vu Mme Rouaud à plusieurs reprises retirer agressivement les produits de la main de M. Edouard. Par exemple, pendant Noël 2021, Mme Rouaud lui a retiré une tablette de chocolat.
- M. Edouard ne peut pas entamer son repas avant Mme Rouaud lorsqu'ils sont à table. Un jour pendant Noël 2021, M. Louis a eu une dispute avec M. Edouard à table, car il a accidentellement touché la nourriture avant Mme Rouaud. etc.
- Etc.

Je considère que ces faits, commis à la date du 23/12/2021, à 25 Rue François Coppée 33400 Talence, en tous cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, sont répréhensibles pénalement : Autre type d'infraction pénale

Ces faits me sont personnellement préjudiciables : Il est important de se souvenir que l'état de M. Edouard Gaudin lors de notre rencontre en 2021 a été désastreux. Ci-dessous quelques préjudices résultants des répercussions du traumatisme que M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis ont infligé à M. Edouard : • La nuit, M. Edouard Gaudin ne parvenait pas à dormir. Il marchait toute la nuit et répétait : « ma tête, besoin d'oxygène ». • M. Edouard se déplaçait également toute la journée. • Une sensibilité et un tremblement physique se manifestaient constamment chez M. Edouard. M. Edouard n'a pas le droit de dire non devant M. Pierre Mme Rouaud et M. Louis, M. Edouard croisait les mains, coupe la respiration, reste debout et bien droit et disait : « entendu » « bien entendu ». M. Edouard reste dans cet état en attendant le prochain ordre M. Pierre Mme Rouaud et M. Louis • M. Louis se comportait de manière menaçante et harcelante en s'approchant physiquement de M. Edouard pour lui parler dans l'oreille. Ce qui réveille de la peur chez M. Edouard car il ne pouvait pas se défendre. • Une sensibilité et un tremblement physique lors de l'appel de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis. • Des douleurs à la tête et des pleurs apparaissent systématiquement chez M. Edouard après chaque appel téléphonique de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis. • La peur et les conséquences d'un fort traumatisme sont toujours présents Chez M. Edouard. • M. Edouard prenait la fuite à chaque fois qu'il croisait des voitures de police ou des camions de pompiers, car il avait l'impression que ces véhicules étaient destinés à le retrouver. Il me disait que c'était mon père qui les avait envoyés (vu les menaces répétitives de M. Pierre depuis l'enfance de M. Edouard). • La crainte des véhicules en circulation. La crainte de sortir pour éviter que M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis ne le remarquent. • M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis lui ont expressément interdit de discuter de sa vie avec les autres ou de faire quoi que ce soit sans les solliciter en premier lieu. M. Edouard est contraint d'obéir aux ordres qui lui sont donnés. Mme Rouaud ne lui permet pas de sortir, elle le suit sans relâche. • M. Edouard ne s'occupait pas des courses car selon Mme Rouaud, c'est à elle qu'incombe la responsabilité de le faire (comme le cas aussi des



documents administratifs), tandis que M. Edouard a peur d'elle et ne pouvait pas dire non. • M. Edouard est étouffé par la présence journalière de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis. • M. Edouard craint d'avoir une copine, car M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis ne vont jamais le laisser tranquille. • Tristesse profonde à cause des moqueries de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis. M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis osent se moquer de M. Edouard devant les invités. M. Edouard se renferme dans ses blessures car il ne pouvait pas se défendre. • Il ne cessait pas de se plaindre de M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis, M. Edouard demandant de l'aide pour le sauver de ces trois personnes. • Depuis sa plus tendre enfance, M. Edouard fait face à cette famille, qui est à la fois menaçante, étouffante et impolie. • M. Pierre, Mme Rouaud et M. Louis fermaient les placards (voire le réfrigérateur) de la cuisine pour que M. Edouard ne s'alimente pas comme il voulait. J'ai vu Mme Rouaud à plusieurs reprises retirer agressivement les produits de la main de M. Edouard. Par exemple, pendant Noël 2021, Mme Rouaud lui a retiré une tablette de chocolat. • M. Edouard ne peut pas entamer son repas avant Mme Rouaud lorsqu'ils sont à table. Un jour pendant Noël 2021, M. Louis a eu une dispute avec M. Edouard à table, car il a accidentellement touché la nourriture avant Mme Rouaud. etc. • Etc.

Je vous précise que les éléments de preuve suivants sont de nature à étayer ces faits : Echanges numériques. Témoignages.

Je vous remercie de bien vouloir considérer le présent courrier comme un dépôt de plainte, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale.

Dans l'attente des suites que vous voudrez bien apporter à ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le procureur de la République, l'expression de ma plus haute considération.

MME Siham LEKOUISSI*

11b5c2c3-caa0-381b-b25b-841a6c5463

11b5c2c3-caa0-381b-b25b-841a6c54636b 2024-01-07 12:43:31 UTC

^{*} Signature électronique avancée conforme aux exigences prévues par les articles 26 du Règlement Eidas UE 910/2014, 1366 du Code Civil et D589-2 du code de procédure pénale.